Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Archived: June 2, 2025 2:38:30 PM
From: [redacted] Représentants [redacted]
Sent: Mon, 24 Mar 2025 18:49:16
To: [redacted]
Cc: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC)
Subject: TR: Question concernant la lettre d'acceptation - REP-A-2025-0764 -Due 9-Apr-25
Importance: Normal
Sensitivity: None

Bonjour,
Merci de contacter la boîte électronique pour les représentants en immigration.

Veuillez noter que cette boîte aux lettres est destinée à fournir des conseils généraux et ne fournit pas de réponses aux demandes spécifiques à un cas. Si vous avez des questions spécifiques sur un dossier, nous vous encourageons à soumettre un Formulaire Web d'IRCC - Canada.ca
Veuillez trouver les réponses à vos questions ci-dessous.

1. 1. Qu'entendons-nous par « Montrer que toutes les conditions ont été remplies »? Le programme n'est pas terminé, les conditions ne peuvent donc ne pas être remplies. Faisons-nous référence au respect des conditions du permis d'études? Quelles informations les agents d'IRCC veulent obtenir?

   Les EED peuvent fournir des informations additionnelles sur la lettre d'acceptation tels que par exemple :
   si l'étudiant respecte les conditions de son permis d'études,
   si l'étudiant n'a pas encore terminé son programme, est-il en voie de réussir les exigences?
   si l' étudiant était assujetti à une admission conditionnelle dans laquelle, la réussite d'un cours était exigée comme préalable, l'EED peut fournir des détails supplémentaires surtout si l'étudiant participe à des programmes conjoints auxquels participent plusieurs établissements.

2. 2. « Justifier la date de prolongation que vous demandez ». Cet élément écrit en gras semble être central pour les agents. Le fait que l'étudiant n'a pas terminé son programme et qu'il reste des crédits à compléter, est-ce une raison suffisante? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les attentes de l'agent à ce sujet?

   Lorsqu'il s'agit de renouvellement du permis d'études, le site internet d'IRCC indique que :

   Si l'agent a des doutes lorsqu'il examine une demande de renouvellement de permis d'études, il peut, conformément au paragraphe 220.1(4)du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR), demander à l'étudiant de fournir une preuve selon laquelle il a respecté les conditions de son permis d'études. Le demandeur pourrait devoir présenter une lettre d'inscription ou un relevé de notes délivrés par un EED afin d'indiquer qu'il est inscrit dans un EED et qu'il y poursuit activement ses études.

Cordialement,

La boîte électronique pour les représentants en immigration

From:
Sent: [redacted] 26, 2025 3:48 PM
To: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC) <IRCC.ImmigrationRepresentatives-Representantsimmigration.[redacted]
Subject: Question concernant la lettre d'acceptation

Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

CAUTION: This email originated from outside the Government of Canada. Do not click on links or open attachments unless you recognize the sender and know the content is safe.
ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur du gouvernement du Canada. Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes sauf si vous reconnaissez l'expéditeur et sachez que le contenu est sûr.

Bonjour,

Dans les derniers jours, quelques-uns de nos étudiants qui ont tenté de proroger leur permis d'études ont obtenu une lettre d'IRCC leur demandant une lettre d'acceptation. Les étudiants ont alors 7 jours pour répondre.

Dans la lettre, on spécifie certains éléments que doit contenir la lettre. Voici les éléments mentionnés :

> Veuillez fournir une lettre d'acceptation ou d'inscription à jour qui reflète votre niveau d'études actuel. La lettre doit être récente et doit décrire les éléments suivants :
>
> - le type de cour ou de programme auquel vous êtes inscrit,
> - la date de début et la date d'achèvement prévue,
> - montrer que toutes les conditions ont été remplies,
> - si le programme est à temps plein ou à temps partiel et
> - **justifier la date de prolongation que vous demandez.**

Mes collègues et moi voulions avoir des détails afin de bien conseiller nos étudiants et satisfaire les attentes des agents d'IRCC.

Ainsi, pourriez-vous nous donner plus de détails et des exemples de ces deux éléments qui, pour nous, nous semblent porter à interprétation.

1. 1. Qu'entendons-nous par « Montrer que toutes els conditions ont été remplies »? Le programme n'est pas terminé, les conditions ne peuvent donc ne pas être remplies. Faisons-nous référence au respect des conditions du permis d'études? Quelles informations les agents d'IRCC veulent obtenir?
2. 2. « Justifier la date de prolongation que vous demandez ». Cet élément écrit en gras semble être central pour les agents. Le fait que l'étudiant n'a pas terminé son programme et qu'il reste des crédits à compléter, est-ce une raison suffisante? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les attentes de l'agent à ce sujet?

Je vous remercie de votre considération.

Cordialement,